

Fête de la Saint-Pierre

Dimanche
29
Juin

PROGRAMME



18h30

Messe en l'église de Sainte-Maxime

19h30

Procession dans le centre ancien piétonnier,
depuis l'église jusqu'à la Capitainerie

19h45

Procession en mer et bénédiction des bateaux

20h15

Reprise de la procession depuis la Capitainerie,
vers la promenade A. Simon-Lorière

20h45

Danses traditionnelles par le groupe folklorique
Lei Magnoti et embrasement du pointu sur la plage Luc Provensal

21h15/ 21h30

Soirée guignette animée par le groupe XXelle
et sardinade géante sur l'Aire des Magnoti



Sardinade Géante



Réservation impérative – Billetterie à l'Office de Tourisme
et sur www.sainte-maxime.com
Placement libre après réservation



Sur place



Food truck, friterie, huitres, friture de la mer & bar à bière

DRESS CODE

BLEU & BLANC

Qu'est-ce que la Fête de la Saint-Pierre ?



La Fête de la Saint-Pierre est une fête traditionnelle, **mais avant tout une fête religieuse mettant à l'honneur Saint Pierre, le Saint patron des pêcheurs.**

Depuis le Moyen Âge, les pêcheurs honorent Saint Pierre, afin de demander son intercession pour avoir des pêches fécondes et se prémunir contre les intempéries, ainsi que contre toutes les catastrophes en lien avec la pêche.

De tradition, le pointu* qui brûlait le soir de la Saint-Pierre était le bateau qui appartenait au pêcheur le plus malheureux, ayant le pointu le plus misérable. Par élan de solidarité et de générosité, l'ensemble des pêcheurs se cotisait et offrait alors à ce pêcheur un nouveau pointu.

L'embrasement du pointu est donc un acte symbolique, donnant nouvel espoir et signe de nouveau départ pour ce pêcheur.

***Pour cette édition 2025, la commune a fait le choix de remplacer le traditionnel pointu en bois par une structure en aluminium pour le bûcher de la Saint-Pierre. Ceci afin de perpétuer l'esprit de la fête, tout en s'inscrivant dans une démarche en adéquation avec des problématiques de développement durable qui tiennent compte de la raréfaction des pointus et de leur dimension patrimoniale.**